

Mairie de Têche
38470

Procès -verbal séance du 21-04-2008

Le lundi 21 avril 2008, le conseil municipal de la commune de Têche, dûment convoqué le 15 avril 2008, s'est réuni en session ordinaire à 20h30, sous la présidence de Mr Caniffi Robert, maire.

Présents: Caniffi R; Charbonnel P; Cony J; D; Falque D; Faraldo T; Ferlin JP; Germain E; Pace L.

Absents excusés: Burger Richard; Cotte Jean-Luc; Dherbey Pascal.

Mr le maire ouvre la séance à 20h30.

Mr Joël Cony ,conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance.

Mr le maire demande l'autorisation d'inverser l'ordre du jour. Cela pour permettre à Mr Capron. Christophe (du public) de partir plus tôt. Celui-ci n'étant intéressé que par l'achat éventuel d'un lot du lotissement communal. **Le conseil donne son accord.**

1 Objet: Lotissement communal le « Curty » **Estimation du prix de revient du lotissement**

Toutes les dépenses liées à ce projet sont maintenant connues. Mr le maire donne lecture, ligne par ligne, de tous les frais. (voir détails en annexe).

Au 31 mai 2008 le prix de revient du lotissement, sous réserve des impondérables est de:

845.151,03 € TTC

Estimation du prix de revient du M2 avec logements sociaux: 84,19 €

Fixation du prix de vente du M2

Le conseil décide, pour l'instant, de garder le lot collectif.

La vente se fera de manière progressive, trois ou quatre lots par an, pour réguler au mieux l'arrivée des enfants aux écoles. Le conseil décide de tenir compte des fluctuations du marché, coût du financement, vente peut-être difficile de certains lots, quelques imprévus ? etc...

Ces contraintes obligent le conseil à être prudent et de prévoir une marge de manoeuvre. Après discussions et analyse de toutes ces données, le prix de vente du M2 est fixé à **100€**

« L'objectif de cette opération n'est pas de faire des supers bénéfices, mais elle doit s'autofinancer pour ne pas peser sur les impôts locaux. » rappelle Mr le maire.

Choix des acquéreurs

Le lotissement possède un règlement, les acquéreurs devront le respecter.

Après examen de la liste des acquéreurs potentiels et en respectant la chronologie des demandes, le secrétariat de la mairie va contacter les trois premiers éventuels acquéreurs retenus par le conseil, il s'agit de Mme Glénat Mireille, de Mr Le Verge Daniel et de Mme Bouchet Karine.

2 Objet: nomination des commissions communales

Mr le maire est membre de droit à toutes les commissions

- **Commission des finances:** Falque D; Burger R; Ferlin J.P.
- **Commission d'appel d'offres:** Cony J; Ferlin J.P.;Burger R; FaraldoT; Charbonnel P; Cotte J.L.
- **Commission vie scolaire regroupement:** Pace L; Dherbey P.
- **Commission gestion du personnel:** Ferlin J.P; Pace L.
- **Commission aménagement du village:** Germain B; Falque D; Dherbey P; Ferlin J.P; Burger R.; Faraldo Thierry.
- **Commission culture,sport,vie associative, information et communication:** Pace L;Falque D;Dherbey P.
- **Commission réseaux, eau, assainissement:** Charbonnel P; Faraldo T; Ferlin J.P.
- **Commission fêtes et cérémonies:** Germain B; Pace L.
- **Commission signalétique des rues:** Burger R; Cony J; Cotte J.L; Dherbey P; Ferlin J.P.
- **Commission urbanisme:** Falque D; Charbonnel P; Ferlin J.P. Faraldo T.

3 Objet: commission communale des impôts directs. (Article 1650 du code des impots)

Dans chaque commune, il est instituée une commission communale des impôts directs composée de sept membres,savoir: le maire ou l'adjoint délégué, et six commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables,**en nombre double**, dressée par le conseil municipal.

Le but de cette commission est d'établir un classement de la valeur locative des maisons, calculée par le cadastre.



Puis après diverses explications et informations, la séance est levée à 23h00

Rédacteur: Pace Louis, conseiller municipal

Têche le, 24 avril 2008

Le secrétaire de séance,
Joël Cony

Le maire,
Robert Caniffi

Annexe: détail des dépenses inhérentes au projet, Lotissement communal du Curty

<i>Dates</i>	<i>libellés</i>	<i>Ht</i>	<i>Tva</i>	<i>TTC</i>
26/06/07	Acquisition terrain	336898,00		336898,00
26/062007	Frais de dossier financement	100		10
12/11/07	Frais d'acquisition notaire	4527,87		4527,87
12/11/07	Frais calage +bornage	1473,47		1473,47
12/11/07	Frais plans topographique	1136,2		1136,2
12/11/07	Mission 1 Artigeo	4548,39		4548,39
10/12/07	Annonces appel d'offres	855,47		855,47
Année 2008	Artigeo solde mission	10557		10557
Année 2008	Alp'Etudes honoraires	30345	5947,62	36292,62
Année 2008-2009	Cheval travaux	354458,1	69467,91	423896,01
Année 2008	Se 38 alimentation électricité	6866		6866
		751735,5	75415,53	827151,03
31/05/08	Coût du financement	18000		18000
Prix de revient du lotissement		769735,5	75415,53	845151,03
M2 vendus avec logements sociaux				10038 M2
Prix de revient du M2 avec logements sociaux				84,19 €